

# SIVU DES FONTAINES

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 28 septembre 2015

### **PRESENTS :**

MM Eric ANTHOINE, Cyril CATHELINEAU, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Mme Madame METRAL délégués titulaires,  
Mme Pauline BOISIER, Jean-François GRANGERAT délégués suppléants  
M. Carlos COELHO, Mme Valérie GRILLOT (TERACTEM)  
Début de la séance à 19 h 30

### ➤ Proposition de travaux conjoints privé/SIVU des Fontaines

Madame la Présidente donne la parole à un administré de Châtillon sur Cluses, qui a souhaité assister à la réunion du comité afin d'exposer aux élus une proposition de travaux conjoints.

L'intéressé va entreprendre pour son compte personnel des travaux d'électrification passant à proximité du réservoir de Larroz et propose au SIVU des Fontaines de profiter de la réalisation de tranchées pour alimenter le réservoir de Larroz en électricité. Il est rappelé que le traitement des eaux s'effectue grâce à des panneaux photovoltaïques ce qui pose quelques soucis lors de période de temps couvert. Mme la Présidente remercie pour cette proposition et demande l'avis technique des représentants de TERACTEM. Au vu des précisions apportées et des mises en garde relative à la réglementation en vigueur, il est suggéré que M. Pierre HUGARD prenne contact avec M. Alain MICHELET, interlocuteur des collectivités locales à ERDF afin de voir la faisabilité éventuelle de ce projet et l'articulation privé/public.

### ➤ Présentation des travaux réalisés au titre du programme 2014-2015

Après avoir rappelé les événements qui ont conduit à la création du SIVU des Fontaines en 2006 à savoir les fortes pénuries d'eau sur Châtillon sur Cluses et Saint Sigismond en 2003 et 2005, Mme Valérie GRILLOT retrace un bref historique des différentes étapes : élaboration d'un schéma directeur d'AEP en 2008, choix du conducteur d'opération puis du Maître d'œuvre, réalisation d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux en 2011 (désinfection de sources sur Châtillon sur Cluses et Saint Sigismond et renforcement du réseau AEP sur La rivière Enverse), d'une 2<sup>nd</sup> tranche en 2012-2013 (création de 3 ouvrages de stockage et de transfert d'eau potable, pose de canalisations de refoulement, mises aux normes du branchement de la colonie de vacances sur Châtillon sur Cluses, protection des périmètres de captage).

La 3<sup>ème</sup> tranche de travaux (sécurisation et renforcement de l'alimentation en eau potable du secteur de distribution du Pornet par restructuration de la capacité de son réservoir principal ajoutant une réserve incendie réglementaire, suppression du réservoir de la Reposière, sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Pallaz) et la 4<sup>ème</sup> tranche (restructuration et renforcement partiels entre Balmotte et Drevaz du réseau entre les réservoirs des Fontaines et de La Côte, abandon du captage de Chez Blanc et raccordement des unités de distribution de Chez Blanc et des Choseaux, transformation de la capacité de stockage du réservoir en réserve incendie) s'achèvent et les travaux devraient être réceptionnés prochainement. M. Cyril CATHELINEAU fait remarquer que ces travaux ont largement contribué à améliorer le quotidien des administrés du secteur concerné.

M. Carlos COELHO, chargé d'opération de ces 2 dernières tranches souligne que le chantier s'est bien déroulé malgré quelques aléas, notamment une modification de tracé imposée par le refus d'un propriétaire d'autoriser le passage d'une canalisation sur sa propriété. Mme la Présidente remercie vivement pour leur réactivité, les propriétaires impactés par le plan B.

Malgré les dépenses supplémentaires induites par ce nouveau tracé (étude géotechnique précisant un certain nombre de préconisations), le coût global de l'opération a été maîtrisé.

Mme la Présidente tient à rappeler qu'initialement l'ensemble de ces travaux devaient s'échelonner sur une période plus longue mais grâce aux subventions agence de l'eau/SMDEA, à des conditions de prêt favorables et par conséquent une capacité de financement plus élevée, le SIVU peut se féliciter d'avoir écourté cette durée.

Il serait opportun aujourd'hui de poursuivre ce dynamisme et d'envisager un nouveau phasage. Il convient de relancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre. Mme Valérie GRILLOT explique qu'à ce stade, il n'est pas nécessaire de connaître de façon précise la programmation technique mais il est nécessaire de définir une enveloppe budgétaire pour les prochaines années. Le montant de cette enveloppe doit certes, être réaliste mais il n'engagera pas le SIVU, il sert à déterminer le seuil des marchés publics.

➤ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Madame la Présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, qui doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

➤ **Conventions de servitude et d'occupation temporaire**

Mme la Présidente expose au Comité Syndical que de nouvelles conventions de servitude et d'occupation temporaire sont nécessaires pour permettre la réalisation des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches et rappelle que le SIVU des Fontaines a confié cette mission à TERACTION.

Le Comité Syndical approuve les propositions de conventions présentées.

➤ **Décision modificative n°1**

Mme la Présidente rappelle la délibération n°2015-01-06 en date du 9 avril 2015 relative à la réalisation d'un emprunt de 300 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné au financement de la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux de renforcement du réseau, pour lequel le tableau d'amortissement définitif n'était pas connu à la date du vote du budget.

Puis elle précise que la première échéance de remboursement intervenant sur l'exercice 2015, il convient de prévoir les crédits nécessaires.

Madame la Présidente propose donc les décisions modificatives suivantes :

<b>SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses</b>	
c/658 :	- 1 600 €
c/66111 :	+ 1 600 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses</b>	
c/2315 :	- 3 000 €
c/1641 :	+ 2 500 €
c/1681 :	+ 500 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré EMET un avis favorable aux décisions modificatives ci-dessus.

➤ **Mise en œuvre de la réduction de débit**

Mme la Présidente revient sur le dossier d'un administré qui refuse de payer intégralement ses factures d'eau jugeant la consommation excessive. Mme la Présidente rappelle que tout ce qu'il était possible d'entreprendre sur la partie publique pour déceler tout dysfonctionnement éventuel a été fait tant par l'ancien délégataire que par le délégataire actuel. Or aucune anomalie n'a été détectée.

Conformément à la réglementation, la réduction de débit sera mise en œuvre.

La séance est levée à 21h30

La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAL

